Agrichim Chloridazon SC

NUMÉRO D'AGRÉATION : 7044/B
MATIÈRE ACTIVE : CHLORIDAZONE
TENEUR : 430 G/L
TYPE DE FORMULATION : SUSPENSION CONCENTRÉE (SC)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

HERBICIDE CONTRE LES DICOTYLÉES EN BETTERAVES SUCRIÈRES ET FOURRAGÈRES

RISQUES PARTICULIERS
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R43
- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53

MESURES DE PRÉCAUTION
- Conserver hors de la portée des enfants. S2
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S13
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S20/21
- Ne pas respirer les aérosols. S23
- Éviter le contact avec la peau. S24
- Porter des gants appropriés. S37
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S35
- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S61

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

MODE D'EMPLOI

En pré semis et pré émergence (BBCH 00-08)
Pour la lutte contre les adventices dicotylédones annuels, comme la matricaire (camomille allemande) ou la moutarde des champs.
Dosage: 4,5-7,5 litres/ha, 1 application, selon adventice et type de sol, la dose maximale étant employée pour les sols lourds.

En après semis, stade cotylédon et jusqu'à 4 feuilles (BBCH 10-14)
Pour la lutte contre les adventices dicotylédones annuels.
Dosage: 4,5-7,5 litres/ha, de préférence en application fractionnée, selon adventices et type de sol.
Employer la dose maximale sur sols lourds ou pour des adventices développées, surtout lors d'une application en période sèche ou froide.
Si les adventices sont déjà présentes, appliquer en mélange avec un herbicide de contact (320-640 g/ha de Phenmédiphame (et d'Éthofumesate); ou 60-120 g/ha de Phenmédiphame + 20-40 g/ha de Desmédiphame + 120-240 g/ha d'Éthofumesate) éventuellement renforcé par un additif (huile émulsifiable).

REMARQUES
- Le dosage maximal est de 3,25 kg de Chloridazon (substance active) /ha/an (= 7,5 litres de Agrichim Chloridazon SC /ha/an).
- Respecter scrupuleusement le mode d'emploi du complément lors de la réalisation d'un mélange.
- Ne pas appliquer le produit en combinaison avec des insecticides ou des engrais liquides.
- N'appliquer que sur une culture de betteraves développées et saines.
- Ne pas appliquer le produit en cas de prévision de gelées nocturnes ou lorsque les températures dépassent 25°C.
- En cas de températures supérieures à 20°C, effectuer l'application de préférence en soirée.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - Belgique
Téléphone : 03-3150876 Téléfax : 03-3150904
Email : info@agrichem.be Internet : www.agrichem.info

Agrichim Chloridazon SC
(suite)

NUMÉRO D'AGRÉATION : 7044/B
MATIÈRE ACTIVE : CHLORIDAZONE
TENEUR : 430 G/L
TYPE DE FORMULATION : SUSPENSION CONCENTRÉE (SC)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

- Ne pas appliquer le produit si la culture souffre de conditions de croissance défavorables telles que des gelées nocturnes, des tassements de sol, des fluctuations de température extrêmes, de la grêle, l'attaque d'insectes, une salinité élevée ou une attaque fongique.
- Respecter un temps de repos d'au moins 1 semaine entre deux applications.

Consignes de mélange:
Nettoyer parfaitement le matériel de pulvérisation avant application. Le volume d'eau d'aspersion recommandé est de 150 à 300 litres par hectare. Remplir partiellement le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, ajouter d'abord l'additif, ajouter le complément de mélange à base de Phenmédiphame, ajouter ensuite les autres compléments et enfin l'Agrichim Chloridazon SC. Laisser agir le mélangeur aussi bien durant le remplissage et que durant l'application.

Remarques supplémentaires:
Une phytotoxicité peut être constatée lorsqu'une application à dose maximale, elle est suivie d'une précipitation abondante (averses d'orage) et lorsque les betteraves sont encore au stade cotylédon.

La dose approuvée correspond à la dose minimale assurant une efficacité optimale dans la plupart des cas. Dans un système de lutte contre les adventices à application fractionnée et à mélanges herbicides en après germination (système FAR), les doses citées ci-dessus peuvent être diminuées sous la responsabilité de l'utilisateur en fonction du stade de développement des betteraves et des adventices. Dans un tel système, il est possible d'appliquer à partir de stade cotylédon des mélanges d'Agrichim Chloridazon SC avec des herbicides de contact à base de Phenmédiphame (et d'Éthofumesate) ou de Phenmédiphame + Desmédiphame + Éthofumesate, éventuellement renforcés par un adjuvant. Lors d'une diminution des applications, ne pas dépasser la dose maximale ou raccourcir le temps de repos avant la récolte.

CONSEILS DE PREMIERS SECOURS
Si une intoxication est suspectée, avertir immédiatement un médecin et appeler le **centre anti-poison. (070 245 245)**

En cas de projections dans les YEUX: maintenir les paupières bien ouvertes et rincer abondamment sous un faible débit d'eau courante durant 10 minutes, ne pas faire couler l'eau de rinçage vers l'autre oeil. En cas de douleur persistante ou de gêne, consulter un oculiste.

En cas d'INHALATION importante: amener la personne à l'air libre.

En cas d'INGESTION:
- *Si la victime est apathique ou inconsciente*: ne PAS la laisser boire, ne PAS faire vomir, coucher la victime sur le côté et maintenir la tête en position basse. Libérer les voies respiratoires en tirant le menton et la langue vers le bas et en éliminant les éventuelles vomissures de la bouche.
- *Lorsque la victime est consciente*: ne pas laisser vomir après ingestion d'une seule gorgée ; donner un peu d'eau à boire, éventuellement mélangée à du charbon médical activé. Si une quantité importante a été ingérée, consulter un médecin ou le centre anti-poison pour savoir s'il est nécessaire de faire vomir la victime en fonction de la quantité ingérée.

En cas d'aspersion sur les VÊTEMENTS et la PEAU: enlever les vêtements souillés; rincer abondamment la peau à l'eau savonneuse.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - Belgique
Téléphone : 03-3150876 Téléfax : 03-3150904
Email : info@agrichem.be Internet : www.agrichem.info

Agrichim Chloridazon SC
(suite)

NUMÉRO D'AGRÉATION : 7044/B
MATIÈRE ACTIVE : CHLORIDAZONE
TENEUR : 430 G/L
TYPE DE FORMULATION : SUSPENSION CONCENTRÉE (SC)
CLASSE DE TOXICITÉ : B
UN 3082

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT
L'emballage vide de ce produit doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois agitations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet. Diluer le surplus de traitement au moins 10 fois et les appliquer sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fosses avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins.

CONSERVER À L'ABRI DU GEL. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

NOTE:
Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant du transport, du stockage et de l'utilisation de nos produits.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - Belgique
Téléphone : 03-3150876 Téléfax : 03-3150904
Email : info@agrichem.be Internet : www.agrichem.info